

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE DE LA WILAYA DE M'SILA**  
**NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE : 408002002028078**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

La direction de la protection civile de la wilaya de M'sila , Informé les candidats et les soumissionnaires qui sont participé à l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 06 / 2025 relatif du projet : Réhabilitation des structures de la protection civile à M'sila .

\* Lot n° 03 : Unité de secteur à Berhoum ( bloc administration, chauffage centrale , l'aménagement extérieur d'unité ).

Paru dans les quotidiens nationaux suivants : **ALBAHJA NEWS** et **ALKABAR** le : **18 Décembre 2025** , qu'a l'issue de la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ( lot : Evaluation des offres ) du **11 janvier 2026** , l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales attribué provisoirement comme suit :

Soumissionnaire	Montant de l'offre Proposé en TTC	Montant de l'offre après la correction en TTC	Note Tech / 70 Points	Délai de réalisation	Elément ayant permis le choix
<b>MEFTAH DOUADIA</b>  Entreprise travaux de construction en tous corps d'état travaux d'étanchéité et grand travaux publics et hydraulique et peinture de bâtiment berhoum M'sila  Numéro d'identification fiscale: <b>259281200073148</b>	<b>4 235 614. 60DA</b>	<b>4 235 614. 60DA</b>	<b>61.00</b>	<b>Un ( 01 ) Mois et demi</b>	<b>Moins Disant</b>

\*Tout recours peut être introduire auprès de la commission des marchés de la wilaya de M'sila dans les dix (10 ) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public , la presse , Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal , la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant , et cela conformément au disposition de l'article 56 du loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

\*Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures , offres technique et financière , à se rapprocher à la service de l'administration et de la logistique de la direction de la protection civile de M'sila ( zone d'activité ) , au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour leur communiquer ces résultats , par écrit , et cela conformément au disposition de l'article 82 alinéa 04 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .